

Arrêté nommant un membre suppléant de la commission d'examen du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 15 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie,
de la sécurité et de la culture,
vu la démission de M. Vincent Rivier, vu la proposition de la nomination de
M. Stéphane Guye,

arrête :

Article premier Est nommé membre suppléant de la commission d'examen
du notariat pour la période de législature 2021 à 2025 :

M. Stéphane Guye, chef d'office du registre du commerce à Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 3 juillet 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND